



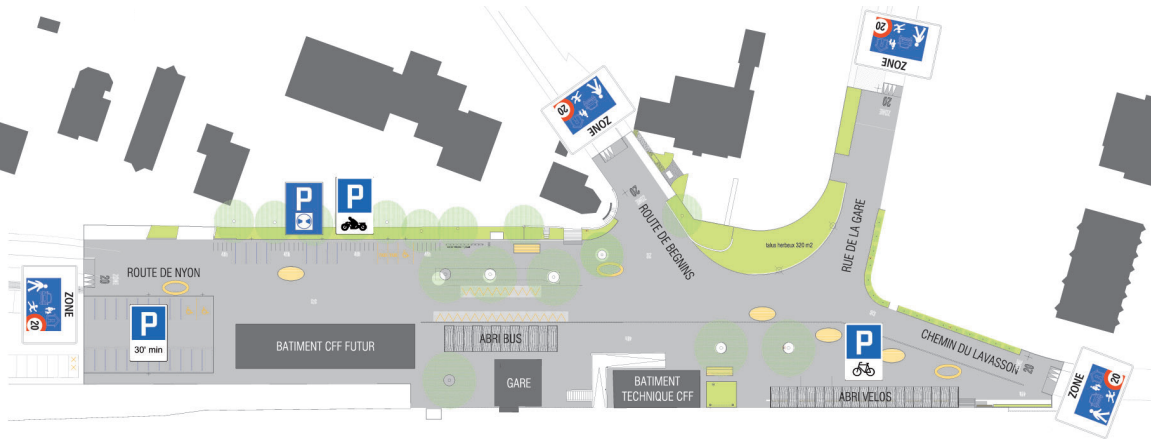
# Place de la Gare :

zone de rencontre,  
mode d'emploi...

**La sécurité, une affaire  
de fair-play !**



Une zone 20 est un espace où la vitesse maximale est fixée à 20km/h. C'est un lieu convivial de rencontre entre tous : piétons, cyclistes, transports publics, automobilistes...



## Comportement des usagers

Les piétons sont prioritaires et peuvent traverser la place partout; mais ils ne doivent cependant pas gêner inutilement les véhicules.

Tous les usagers de la route doivent avoir des égards les uns envers les autres.

## Stationnement

Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par une signalisation ou un marquage.

Pour les arrêts, la dépose ou la prise en charge de personnes, il y a lieu de privilégier les places en "zone bleue" ou le parking "30 minutes".

Les 2 roues doivent être stationnés aux endroits prévus.

Municipalité de Gland

La sécurité de chacun est entre vos mains